

RUSTENHART



Près de chez vous {Lettre d'information} n° 115/2020

MAIRIE

2 rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
Tél. 03.89.49.45.06. - Fax 03.89.49.94.42.
accueil.rustenhart@alsacefibre.fr
www.rustenhart.fr
Mardi : 10h - 12h / 16h - 18h
Mercredi : 16h - 18h
Jeudi : 16h - 18h et sur RDV

GROUPE SCOLAIRE

École : Tél. 03.68.61.05.11.
Périscolaire : Tél. 03.89.49.90.24.

ASSISTANTES SOCIALES

ENSISHEIM : Mme COLOTTI
Tél. 03.89.81.13.33.
Audrey SCHUH (pôle gérontologique)
Tél. 03.89.49.67.20.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

2 rue du Rhin à FESSENHEIM
Tél. 03.89 72.27.77.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3b rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
<https://rustenhart.bibenligne.fr/>
bibliotheque.rustenhart@gmail.com
Mercredi : 9h30 - 11h00
Jeudi : 16h00 - 18h30
Samedi : 10h00 - 12h00

PHARMACIE DE GARDE

N° Audiotel 3237 - www.3237.fr

CABINETS DE SOINS INFIRMIERS

Hirtzfelden : Tél. 06.43.31.84.54.
Niederhergheim : Tél. 03.89.49.41.39.
Fessenheim : Tél. 03.89.48.58.38.
Dessenheim : Tél. 06.80.65.99.81.

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU
17 Gendarmerie
18 Pompiers
112 Numéro unique européen

Chers habitants de Rustenhart,
Le confinement vient d'être allégé. Nous pouvons nous déplacer dans un plus grand rayon et penser aux Fêtes de Fin d'Année. Ce mois de Décembre marque, nous pouvons l'espérer, les prémices d'un retour progressif à une vie normale et nous donne l'espoir de passer d'excellents moments auprès de nos proches, tout en restant prudent face au virus.

Nous aurons également une pensée envers ceux qui resteront isolés pour ces fêtes.

J'attends avec confiance de vous retrouver en 2021 pour une nouvelle année plus sereine.

Je vous souhaite à tous de Bonnes Fêtes de Fin d'Année,

Frédéric GIUDICI

✓ PERMANENCE & ACCUEIL MAIRIE

M. le Maire vous accueillera de 8h30 à 12h :

- ✓ Sans rendez-vous, les samedis 5 et 19 décembre 2020 et les samedis 9 et 23 janvier 2021
- ✓ Avec rendez-vous, le mardi 15 et jeudi 17 décembre 2020 et le mardi 19 et jeudi 21 janvier 2021

Merci d'y respecter toutes les consignes présentes et notamment, celles de la distanciation physique et du port du masque.

✓ FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du 21 décembre au matin au 3 janvier inclus.



✓ PENSEE PARTICULIERE

Nous avons une pensée particulière pour Madame Marie-Claire MERIAN qui nous a quitté dimanche 22 novembre. Mme MERIAN a travaillé en tant qu'agent de service dans la commune de 1990 jusqu'à sa retraite en 2004.

Décembre 2020

✓ MARCHE HEBDOMADAIRE DE PRODUCTEURS LOCAUX

Jeudi 04 décembre : le club de basket du C.S.C.R. vous proposera une vente des calendriers 2021 ainsi que leur gamme de vêtements.

Les marchés des 24 et 31 décembre ne se tiendront pas. Lors de la dernière édition 2020 du jeudi 17 décembre, d'autres producteurs s'ajouteront à ceux déjà présents le jeudi.

Vous trouverez notamment : une vente de Foie gras confectionné par les restaurateurs du Caveau des Douceurs à EGUISHHEIM sera proposée pour les réveillons à venir les jeudis 10 décembre et 17 décembre 2020.

Il s'agit d'un produit traditionnel réalisé sur place selon une recette locale au Gewurztraminer et mariné au vin chaud accompagné d'un Chutney de figues. A des fins de conservation optimale d'ici les fêtes de fin d'année, ce produit est conditionné sous vide au format type « portion de 100 g ».



✓ CIVISME vol de fleurs

La mairie fait en sorte chaque année que notre belle commune soit agréablement fleurie.

Une nouvelle fois, des fleurs ont été dérobées au rond-point et dans le bac situé à l'atelier communal.



✓ SÉCURITÉ

La sécurité de nos enfants aux abords de nos écoles est primordiale. Soyez vigilants et roulez au pas aux horaires d'entrées et de sorties des écoliers rue de l'Eglise ou rue de l'Ecole (limitée à 30 km).

✓ CALENDRIER DES SAPEURS POMPIERS

Les sapeurs-pompiers viendront se présenter chez vous les samedi 19 et dimanche 20 décembre prochain afin de vous proposer leur calendrier 2021.

✓ STATIONNEMENT DE VÉHICULES

Il a été constaté des stationnements gênants sur les trottoirs, notamment rue Principale et rue d'Hirtzfelden. Il est rappelé qu'un passage suffisant doit être respecté pour les piétons et notamment, ceux qui sont à mobilité réduite. Veillez à stationner les véhicules sur les emplacements autorisés à proximité ou sur votre propriété.

✓ COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères aura bien lieu les jeudis 24 et 31 décembre prochain.

✓ PÈRES NOËL À MOTO

L'édition de La Tournée des Père Noël à moto de l'année 2020 n'aura pas lieu.

✓ CONFINEMENT ET ENTRAIDE

Nous vous rappelons que la municipalité se tient à vos côtés durant cette période.

N'hésitez pas à contacter la Mairie par téléphone ou bien par mail : accueil.rustenhart@alsacefibre.fr pour toute aide utile.

✓ COLLECTE ALIMENTAIRE

La Collecte Nationale est l'unique moment de l'année durant lequel l'ensemble du réseau des Banques Alimentaires fait appel aux dons de denrées alimentaires auprès des particuliers. Les dons viennent **aider un bénéficiaire proche de chez vous**. En effet, **chaque denrée alimentaire collectée est redistribuée dans le département** où il a été collecté afin que cette aide bénéficie localement aux personnes en situation de pauvreté.

Produits recherchés : tout ce qui n'est pas périssable à court terme et conditionné pour tenir : des céréales comme du riz, des pâtes, des légumes secs, des poissons, fruits et légumes en conserves et bocaux, du café, thé, tisanes, sans oublier tous les produits d'hygiène pour homme, femme et enfant. Serviettes périodiques, tampons, mais aussi crème à raser, dentifrice sont nécessaires. Donner simplement ce dont tout un chacun a besoin, ce que l'on prendrait pour soi-même.

Nous vous proposons de déposer vos dons directement à la Mairie, aux heures d'ouverture, jusqu'au **15 décembre 2020**. Nous vous remercions par avance pour votre générosité.

DIVERS

Un recrutement d'adjoints de sécurité (ADS) est actuellement ouvert aux inscriptions jusqu'au 31 décembre 2020.

Les ADS participent aux côtés des fonctionnaires de police à l'accomplissement des missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes. Ils peuvent par exemple participer à l'accueil du public, effectuer sur la voie publique des patrouilles et des interventions de police. Ils seront affectés en fin de formation initiale dans des services territoriaux de la sécurité publique, ou si les départements en disposent, dans des services d'autres directions (police aux frontières par exemple).

Aucune condition de diplôme n'est exigée pour participer aux sélections et accéder à l'emploi d'ADS, ouverts aux candidats de nationalité française, âgés de 18 à moins de 30 ans (détail des conditions consultable sur le site www.devenirpolicier.fr). Les candidats choisissent le ou les départements au sein du ou desquels ils souhaitent exercer leurs fonctions.

Information complémentaire : info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr ou au 03 87 16 13 69.



COVID-19

Comme vous le savez, le gouvernement a récemment communiqué sur les mesures suivantes :

- Au 28 novembre : Allègement du confinement :
 - Maintien du système d'attestation dérogatoire pour les déplacements impérieux avec maintien du télétravail quand cela est possible ;
 - Autorisation des activités physiques et des promenades dans un rayon de 20 kilomètres et pour une durée maximum de 03h00 (voir document en dernière publication) ;
 - Autorisation des activités extra-scolaires en plein air ;
 - Ouverture des commerces et services à domicile jusqu'à 21h00 dans le cadre d'un protocole sanitaire stricte dont les librairies, les disquaires ou encore les bibliothèques.

La nouvelle attestation de déplacement dérogatoire est téléchargeable sur

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

Vous pouvez également rédiger votre propre attestation sur papier libre, que vous signerez une fois remplie.

- Au 15 décembre : Fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent (moins de 5000 contaminations par jour) :
 - Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés ;
 - Instauration d'un couvre-feu de 21h00 à 07h00 du matin à part pour les réveillons du 24 et 31 décembre ;
 - Réouverture des salles de cinéma, théâtres et musées ;
 - Reprise des activités extra-scolaires en intérieur ;
 - Interdiction des rassemblements sur la voie publique.
- Au 20 janvier : Nouvelles ouvertures si les conditions sanitaires le permettent :
 - Ouverture des salles de sport et des restaurants ;
 - Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si les conditions sanitaires se maintiennent reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard ;
 - Possible réouverture des stations de ski courant janvier.

Les déplacements restent donc interdits au moins jusqu'au 15 décembre sauf sur attestation pour motifs impérieux.

✓ INFORMATIONS PRATIQUES DE LA CAF

Lors du premier confinement, la Caf du Haut-Rhin a élaboré une fiche d'information pour les parents. Cette fiche a été actualisée et recense des informations et ressources utiles pour accompagner les parents très sollicités en ce moment.

Informations, ressources pour les parents

Le site Internet www.monenfant.fr : recherche d'un mode garde pour les personnels « prioritaires » + son nouveau service « **mon centre de loisirs (accueil de loisirs) à la maison** » + des fiches ressources pour les parents

Pour les situations de handicap : le portail ressources www.solidaireshandicaps.fr

Le site Internet de l'ARIPA (Agence de Recouvrement des Impayés de Pension Alimentaire) www.pension-alimentaire.caf.fr : informations sur les droits et démarches en cas de séparation et pour le recouvrement des impayés de pensions alimentaires, outil d'estimation du montant minimal de la pension alimentaire dans le cadre d'un accord amiable, intermédiation financière...



Solidarité, entraide entre parents

- ✓ La plateforme « **Je veux aider** » pour aider les personnes les plus vulnérables près de chez vous : www.covid19.reserve-civique.gouv.fr
- ✓ Le site Internet www.voisinssolidaires.fr pour des solidarités de voisinage.
- ✓ Le site Internet www.enfance-et-covid.org destination des parents et futurs parents confinés.
- ✓ Le site d'entraide : www.parents-solos-compagnie.org pour les familles monoparentales.



Conseil et écoute

Numéros verts anonymes et gratuits

- ✓ Le numéro Covid 19 : **0 800 130 000**.
- ✓ Le numéro Enfance et Covid : **0825 827 827**.
- ✓ Le numéro Croix Rouge Ecoute : **0 800 858 858**.
- ✓ La cellule d'écoute www.filliozat-co.fr/coach-parental/
- ✓ Le numéro de la Fédération nationale de l'Ecole des Parents et des Educateurs « **Allô, parents confinés** » : **0 805 382 300**.



Violences intrafamiliales

Numéros verts anonymes et gratuits :

- ✓ **Violences faites aux enfants : 119**, service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger accessible 24h sur 24 et 7j sur 7.
- ✓ Le site Internet www.allo119.gouv.fr pour effectuer un signalement en ligne.
- ✓ **Violences conjugales : 3919**, numéro national de référence pour les femmes victimes de violences ou www.arretonslesviolences.gouv.fr pour signaler en ligne les violences sexuelles ou sexistes.



Besoin d'idées, d'activités éducatives et ludiques pour occuper les enfants durant la journée



Retrouvez les actions collectives de soutien à la parentalité mise en œuvre près de chez vous :

- ✓ www.reseauparents68.fr/espace-parents/rendez-vous-parents-haut-rhin/
- ✓ La Page Facebook du Réseau Parents 68.

Besoin d'idées, d'activités éducatives et ludiques pour occuper les enfants durant la journée



Découvrez une sélection d'activités variées pour occuper vos enfants en puisant des idées d'activités :

www.monenfant.fr/des-loisirs-pour-vos-enfants-pendant-les-vacances-scolaires



Découvrez une sélection d'activités éducatives et ludiques pour vous occuper avec vos enfants :

- ✓ La Page Facebook du Réseau Parents 68.

TRAVAIL SOCIAL



Pendant cette période de crise sanitaire, si vous êtes confrontés à une situation d'urgence sociale, de séparation, de deuil d'un proche (conjoint ou enfant), vous pouvez solliciter un travailleur social de la Caf du Haut-Rhin :

Pôle Accompagnement des Familles : 03 68 47 98 90 du lundi au vendredi de 9h à 12h (sauf mercredi).

ALSACE



Les Espaces Solidarité du Conseil Départemental vous accompagnent en vous proposant un accueil, une information, une aide à l'accès aux droits, un soutien et un accompagnement pour la prévention, la protection et l'insertion. Pour solliciter un travailleur social du département :

https://haut-rhin.fr/sites/haut-rhin/files/Lien_fiche_liste_des_espaces_solidarite.pdf

MODE DE GARDE



Mise en place d'un questionnaire de recueil des besoins des parents en recherche d'une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans (questionnaire également ouvert aux parents désireux de signaler un besoin pour un enfant plus âgé). Demandes examinées selon un ordre de priorité à consulter sur le site : www.monenfant.fr/web/guest/recensement-covid-19

AIDE A DOMICILE



La Caf propose un soutien temporaire aux familles qui rencontrent des situations difficiles liées à :

- ✓ **la famille** : naissance, séparation des parents, décès d'un enfant ou d'un parent...,
- ✓ **une pathologie** : grossesse, droit au répit de parents d'un enfant en situation de handicap, maladie ou affection longue durée d'un enfant ou de l'un des parents...

Pour connaître les modalités d'intervention, contactez une association ayant passé une convention avec la Caf

- ADOMAID68 : 03 89 45 47 70 - 03 89 21 70 71 - contact@adomaide68.fr
- Fédération ADMR ALSACE : 03 89 35 19 60 - info.fede68@admr.org

GROSSESSE ET PETITE ENFANCE

ALSACE



Les sages-femmes et puéricultrices de Protection Maternelle et Infantile sont à votre disposition pour vous proposer un :

- ✓ accompagnement dans le cadre de votre grossesse,
- ✓ accompagnement et suivi de la santé de votre enfant,
- ✓ soutien et écoute des parents,

➡ Consultations et entretiens sur RDV

Pour connaître les coordonnées de l'Espace Solidarité le plus proche de chez vous : - 03 89 30 67 00

- 03 89 36 56 32 - 03 89 59 65 09 du lundi au vendredi, - pmips@haut-rhin.fr

ADOLESCENCE	
	Maison des Adolescents du Haut-Rhin : - Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 16h30 au 03 89 32 01 15 - Prise de contact par mail : resoado@mda68.fr La Maison des Adolescents du Haut-Rhin vous propose des rdv par téléphone, en visio-conférence ou dans ses locaux 8, rue des Pins à Mulhouse.
SCOLARITE	
	- Accompagnement à caractère social : 03 88 23 36 60. - Continuité pédagogique : 03 88 23 35 87 ou continuitepedagogique@ac-strasbourg.fr Si vous bénéficiez, avant le confinement, d'un accompagnement local à la Scolarité, n'hésitez pas à contacter le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) qui accueillait votre enfant.
SEPARATION/DIVORCE	
	Les services de médiation familiale restent à votre écoute pour échanger et contribuer à l'apaisement des relations familiales en cette période de confinement : ✓ Asfmr : accueil téléphonique : Mulhouse 03 89 45 40 89 et Colmar 03 89 41 58 17 - association@asfmr68.fr - Rdv possible par téléphone ou en visioconférence. ✓ L'Orée : accueil téléphonique 03 89 59 19 37 ou mail : medfam@oree-asso.eu L'Espace de Rencontre « La Petite Ourse » est un lieu d'accueil, neutre, sécurisant et provisoire, qui, en cas de séparation conflictuelle ou de relations complexes empêchant ou compromettant l'exercice du droit de visite et quand aucune autre solution n'est possible. ✓ Mulhouse 03.89.43.85.98. ✓ Colmar 03.89.23.74.49.

CONFERENCES – ATELIERS - ANIMATIONS

Tous les autres ateliers et Repair-café prévus initialement par la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach ont été annulés pour cette fin d'année 2020, suite à la situation sanitaire que nous traversons.

✓ **Atelier de l'Avis en Vert** Le 11 décembre de 18H30 à 20H00 en visio

✓ **Atelier "Parlons couches lavables !"**

Introduction aux couches lavables et informations sur le prêt d'un kit d'essai prêté par la CCPRB aux habitants du territoire.

Inscription gratuite auprès de L'Avis en Vert par courriel à contact@lavisenvert.fr, en ligne sur www.lavisenvert.fr ou au 06 87 05 86 24.

Animation jeunesse

Activités pendant les vacances pour les plus jeunes, de 3 à 8 ans

Le service animations de la Communauté de Communes a mis en place une newsletter électronique diffusée avant chaque période de vacances. Elle permet aux associations et autres structures de promouvoir les activités qu'elles proposent.

Si vous souhaitez être destinataire de cette newsletter,

Vous pouvez vous inscrire par mail auprès de Nathalie Pfefen : nathalie.pfefen@paysrhinbrisach.fr

Programme de loisirs jeunesse pour les 10-17 ans

En raison de la situation sanitaire et du confinement, l'Espace Jeunesse adapte ses activités et propose un nouveau programme exclusivement composé d'activités en ligne.

De nouvelles activités ont été rajoutées.

Attention : Les modalités d'inscription changent !

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur le nouveau « Portail famille ». Après avoir créé votre compte, vous pourrez inscrire votre jeune aux activités proposées. Le Portail famille spécial Jeunes est accessible au lien : <https://sj-prb.belamiportailfamille.fr/>

Une adhésion de 11€ est demandée pour toute inscription. Elle est obligatoire et valable de la date d'arrivée jusqu'au mois d'août 2021.

- Mercredi 2 décembre : Cuisine spécial Italie et Blind Test
- Samedi 5 décembre : Loup Garou,
- Vendredi 11 décembre : Apéro projet 2021
- Samedi 12 décembre : Création de calendrier 2021 et cuisine spécial bredele
- Mercredi 16 décembre : Quiz en ligne

Informations : jeunesse.ccprb.fdfc@gmail.com ou au 06 66 96 25 64 / 06 60 07 15 20

Culture

Samedi 5 et 12 décembre : Cinéclub De 14h à 17h, en ligne.

Passionné(e) de Cinéma ? Rejoins le groupe intergénérationnel et transfrontalier pour organiser les cinémas de plein air de l'été 2021.

En partenariat avec le centre culturel Art Rhéna

Infos, dates & inscription gratuite : mathilde.feutry@arthena.eu



Flyer disponible sous

https://www.paysrhinbrisach.fr/content/uploads/2020/10/Flyer_cin%C3%A9club_nov.pdf

**Nous souhaitons un joyeux anniversaire
à tous ceux et celles nés en janvier et plus particulièrement à nos aînés**

1. Mme DIETSCH née KOEHL Paulette (75)
2. M. HEGY Jean-Claude (71)
3. Mme JAEGER née BALGA Marie-Madeleine (84)
5. Mme KELLER née SEILER Cécile (78)
8. M. REYMOND Jean-Jacques (70)
16. M. BOETSCH Bernard (81)
16. Mme CARCHANO née THUET Huguette (70)
18. M. STATH Antoine (78)
19. Mme KOEHL née RITZENTHALER Francine (73)
19. M. BUTZERIN Edmond Roland (80)
21. Mme HASSENFRATZ née BERINGER Marie Alice (74)



Merci aux enfants de l'école ainsi qu'aux enseignantes pour la décoration du village en vue des fêtes, et ce pour le plaisir de tous.



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation ; déplacements professionnels ne pouvant être différés² ; déplacements pour un concours ou un examen.

☐ Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel autorisé ou un lieu de culte ; déplacements pour effectuer des achats de biens, pour des services dont la fourniture est autorisée, pour les retraits de commandes et les livraisons à domicile.

☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et achats de médicaments.

☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

☐ Déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

☐ Déplacements en plein air ou vers un lieu de plein air, sans changement du lieu de résidence, dans la limite de trois heures quotidiennes et dans un rayon maximal de vingt kilomètres autour du domicile, liés soit à l'activité physique ou aux loisirs individuels, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

☐ Convocations judiciaires ou administratives et déplacements pour se rendre dans un service public.

☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

☐ Déplacements pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² À utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.